

Famars au fil des jours

N°155- Avril 2023

LE MOT DU MAIRE : « À Famars, nous refusons catégoriquement d'augmenter les impôts ! »

Lorsque je vous ai présenté mes meilleurs vœux pour cette année 2023, j'ai pris l'engagement de **ne pas augmenter les impôts locaux**. En dépit d'une inflation galopante, ma position n'a pas changée : **je continue à refuser de les augmenter**. L'Etat a en effet augmenté la base fiscale d'imposition de **7,1%**, ce qui me conduit à **baissier les taux en proportion pour neutraliser cette hausse considérable**. Je justifie ce choix pour plusieurs raisons.

Premièrement, **revenir sur un tel engagement consisterait à rompre le lien de confiance qui nous unit**. Ce n'est pas ma façon de concevoir la politique, et ce serait contraire à mes principes autant qu'à mes valeurs.

Deuxièmement, **je considère que la pression fiscale est déjà suffisamment importante en France**. L'impôt est indéniablement nécessaire pour le fonctionnement de notre pays, **mais il me semble toujours préférable d'éviter d'en appeler à vos deniers lorsque c'est possible**.

Troisièmement, **une hausse de la fiscalité locale n'a pas la même incidence sur l'ensemble des Sarrasins**. Pour certains, cette hausse se traduirait par un simple agacement. Pour d'autres, les conséquences pourraient être bien plus lourdes. **Je pense notamment aux personnes avec de petites retraites**, qui subissent déjà les impacts d'une inflation trop élevée.

Enfin, **les finances de la ville sont saines**. Nous avons toujours porté une attention toute particulière à la gestion des deniers communaux. **Nous continuons et continuerons d'investir de façon responsable**, c'est-à-dire en privilégiant notre capacité d'autofinancement, plutôt que de faire appel à de l'endettement.

Les beaux jours approchant, **c'est avec plaisir que je vous annonce que le centre aéré sera heureux d'accueillir nos petits Sarrasins durant le mois de juillet**. Pour qu'aucun enfant ne soit pénalisé **pour des raisons financières**, j'ai aussi pris la **décision de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente**. Il n'y aura donc aucune augmentation des frais d'inscription, **et le tarif restera réduit de 50% à partir du deuxième enfant**.

Nos séniors ne sont pas oubliés ! **Une superbe journée parisienne, avec notamment un déjeuner croisière sur la Seine est prévue le jeudi 1er juin**. Inscrivez-vous au plus vite, les places sont malheureusement limitées.

Enfin, **je profite de ces quelques mots pour souhaiter une merveilleuse fête des mères à toutes les mamans de notre commune**. Il paraîtrait même que la ville de Famars vous aurait prévu un petit cadeau !...

Je reste à votre entière disposition lors de mes permanences en mairie. Pour toute urgence, n'hésitez pas à vous rendre directement en mairie. Les services m'avertiront immédiatement du moindre problème.

Bien à vous tous,

Véronique Dupire



Flasher ce code

FAMARS
EN DIRECT SUR
VOTRE SMARTPHONE !
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !

L'AGENDA D'AVRIL

Dimanche 30 Avril	JOURNEE DU SOUVENIR DES HEROS DE LA DEPORTATION A 11h Dépôt de gerbes au monument aux Morts pour la France. L'union des Anciens Combattants vous invite à participer à cette cérémonie ainsi qu'à celle du 8 mai.
Lundi 1 ^{er} Mai	RECEPTION DES MEDAILLES DU TRAVAIL A 11h à la salle des fêtes. Les invitations seront transmises prochainement
Du vendredi 05 mai	FESTIVITES DE LA DUCASSE Concours de belote : vendredi 5 mai Organisé par la municipalité, au café de l'avenue, à partir de 18h. Ducasse sur la place des déportés Attractions foraines du samedi 6 mai au mardi 9 mai. Samedi et dimanche : à partir de 15h. Lundi et mardi : à partir de 16h. Tarif réduit le mardi. La commune offre aux enfants nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2021 et non scolarisés à Famars, deux tickets de ducasse (valables uniquement le lundi) à retirer en mairie à partir du mercredi 3 mai 2023 (se munir de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).
Au mardi 9 Mai	Concours de pétanque Organisé par La Boule 2000, le samedi 6 mai à partir de 14h30 à la salle de la Ruelle. Licenciés 3 €, et non licenciés 5 €.
Lundi 8 Mai	COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 Dépôt de gerbes à 11h au monument aux Morts pour la France

LA MUNICIPALITE VOUS INFORME

EN AVRIL LA MAIRIE RESTERA FERMEE LE SAMEDI

CLUB SENIORS SARRASINS

Réunions les jeudis 20 avril, 4 et 11 mai (repas des anniversaires). Assemblée générale le jeudi 27 avril à 14h00, suivie des activités habituelles et du verre de l'amitié. Contact : Mme Romby : 03 27 29 11 06

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts a repris le 4 avril dernier. Elle sera assurée un mardi sur deux jusqu'au 31 octobre. Seuls les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies et les troncs d'arbres coupés en diamètre 10 cm sont acceptés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET 2023 : PRESENTATIONS SYNTHETIQUES

Comme le prévoit la loi, après le vote du budget, les services de la mairie ont rédigé une présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022, et du Budget Primitif 2023. Ces documents destinés à l'information des citoyens sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.famars.fr/la-mairie/budget-communal>.



COMMUNE DE FAMARS
Famars Famars Famars Famars Famars Famars

Les inscriptions pour le cadeau de la Fête des Mères auront lieu

jusqu'au 28 avril 2023 inclus

Pour les renouvellements, l'inscription par mail (fetes@famars.fr) ou par téléphone (03/27/28/10/20) est privilégiée et pour toute nouvelle demande, merci de présenter votre livret de famille et un justificatif de domicile récent soit par mail ou directement en mairie).



FAMARS



PARIS : DEJEUNER CROISIERE

Jeudi 1^{er} Juin 2023

**Le CCAS de Famars organise une sortie
Pour les personnes de 60 ans et plus et habitant Famars
(RDV 7h45 devant la mairie pour un retour vers 20h30)**

Participation de 20€ par personne (règlement uniquement par chèque)



⇒ Embarquement à bord du bateau sur les Quais de Seine pour un déjeuner croisière sur la Seine avec animation musicale à bord. Les bateaux sont entièrement vitrés et offrent une vue panoramique sur Paris et la Seine

⇒ Débarquement du bateau et temps libre

Inscriptions OBLIGATOIRE en Mairie avant le 03 mai 2023

auprès de Brigitte

Attention ! Places limitées

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAULZOIR ET HAUSSY

L'enquête publique concernant le parc éolien dit "Extension de la chaussée Brunehaut", sur le territoire des communes d'Haussy et de Saulzoir, aura lieu du mardi 11 avril 8h00 au mercredi 17 mai 18h00 dans les mairies concernées.

Le dossier d'enquête publique, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison, est à la disposition du public en mairies d'Haussy et de Saulzoir, aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies.

Un registre est ouvert dans chacune des mairies, afin d'y recueillir les observations.

Un commissaire-enquêteur tiendra une permanence en mairie de Saulzoir, le mardi 11 avril 2023 de 8h00 à 12h00, le samedi 29 avril 2023 de 9h00 à 12h00, et le mercredi 17 mai de 16h00 à 18h00, ainsi qu'en mairie d'Haussy, le jeudi 20 avril 2023 de 15h00 à 18h00 et mardi 9 mai de 9h00 à 12h00.

PROBLEMES DE RECEPTION DE LA TELEVISION

Des Sarrasins de différents quartiers nous ayant signalé des problèmes de réception de certaines chaînes, les services de la mairie ont contacté l'Agence Nationale des Fréquences. Les difficultés de réception proviennent probablement d'interférences des ondes des antennes de téléphonie mobile, suite à des remplacements d'antennes au château d'eau et rue d'Artres. Malheureusement, l'Agence refuse d'intervenir sur initiative de la mairie, car leur procédure impose que chaque particulier subissant des perturbations les contacte lui-même.

Les personnes concernées devront contacter directement l'ANFR au 09 70 818 818. Il leur sera demandé quelques renseignements, puis l'ANFR mandatera un antenniste pour venir poser un filtre sur chaque antenne concernée. **Cette intervention est gratuite.** Attention, la démarche doit être effectuée par les propriétaires, et non par les locataires.

POLICE MUNICIPALE

Depuis le lundi 3 avril, **la rue Désiré Blanquet est de nouveau en sens unique**, la circulation n'étant autorisée que dans le sens venant de la rue des Acacias. La circulation étant redevenue normale sur la rue Roger Salengro, la modification de la signalisation n'était plus nécessaire. Attention, des contrôles seront réalisés par la Gendarmerie.



Afin que la cavée et le chemin des postes restent d'abord un espace piéton et cycliste, une zone de rencontre a été créée depuis la section pavée de la rue de Feleine, jusqu'à la limite d'Aulnoy. Dans cet espace de circulation apaisée, les véhicules ne peuvent rouler qu'à 20km/h maximum. **L'ordre de priorité est le suivant : piétons d'abord, puis cyclistes.** Les automobilistes ont donc l'obligation de leur laisser la priorité.

La Gendarmerie Nationale a publié un Guide des Bons Réflexes pour se protéger des cambriolages. Quatre pages de rappels, de bon sens, mais aussi d'astuces méconnues pour limiter les risques de se faire « visiter ». **Le guide est téléchargeable sur www.famars.fr** dans la rubrique actualités, et sur la page Police Municipale.

ENCOMBRANTS (SERVICE PUBLIC) ET FERAILLEUR (ENTREPRISE PRIVEE)

Le ramassage des encombrants est réalisé deux fois par an par l'association d'insertion Le Maillon C2RI, qui recycle vos vieux objets ou leur offre une nouvelle vie lorsque cela est possible. Le ramassage se fait à date fixe, sur inscription préalable obligatoire au 03 27 45 89 42.

Les personnes souhaitant se débarrasser de métaux peuvent contacter au **06 16 41 95 55 le ferrailleur** d'Aulnoy-les-Valenciennes, qui se déplace avec son camion « clochette » pour collecter tous métaux à domicile.

Madame le Maire est allée à la rencontre des entreprises qui recrutent !

Parce qu'il n'est pas toujours facile de trouver un apprentissage, nous vous proposons de vous aider dans vos recherches ! Le groupe Stellantis propose actuellement des apprentissages pour :

- Bac Pro Pilote de ligne de production
- BTS Pilotage des procédés
- BTS Maintenance industrielle (option système de production)
- Master Graphisme
- Master RH
- Master ou ingénieur QHS
- Ingénieur Automatismes
- Ingénieur Maintenance industrielle
- Ingénieur maintenance générale
- BTS Electro technicien
- BUT GMP
- Master ou Ingénieur qualité
- BTS Maintenance des systèmes de production
- BAC pro Pilote de ligne de production
- BUT GEA
- Master ou ingénieur logistique
- BTS Maintenance des systèmes de production

Nous restons à votre écoute en cas de besoin !



VOTRE CARREFOUR CONTACT A FAIT PEAU NEUVE

Afin de toujours mieux satisfaire sa clientèle, le magasin et ses rayons ont été réaménagés. Un espace détente et repas est librement accessible dans le hall, et permet de compléter la terrasse de la boulangerie La Sarrasine. La gamme des produits évolue selon les retours des clients, pour mieux correspondre à leurs attentes.

Point Relai Colis, votre magasin Carrefour vous permet de retirer vos colis Amazon et autres au plus près de chez vous.



BTP CFA HAUTS-DE-FRANCE
Association régionale des CFA du BTP

JOB DATING

MERCREDI 3 MAI 14H00

Venez rencontrer les entreprises **qui recrutent** et devenez **apprenti(e)** dans les métiers du bâtiment !

CV à jour

BTP CFA MARLY :
77, rue Paul Vaillant-Couturier
59770 MARLY

The poster is for a 'Job Dating' event. It features a yellow background with a large white banner at the top that says 'JOB DATING'. Below this, a pink banner indicates the date and time: 'MERCREDI 3 MAI 14H00'. The main text invites people to meet companies that recruit and become apprentices in the building industry. There is an illustration of a woman and a man sitting at a table, talking. A small icon of a resume is labeled 'CV à jour'. At the bottom, the location is given as 'BTP CFA MARLY : 77, rue Paul Vaillant-Couturier 59770 MARLY'.

CRECHE AU TECHNOPOLE : AVANCEMENT

Le pôle services est achevé face au rond-point de la rue du Mont Houy. L'aménagement intérieur de la crèche débutera bientôt. **Un projet privé porté par l'Îlô Marmots, en partenariat avec la mairie**, qui financera 4 berceaux pour les familles Sarrasines. **Ouverture prévue en septembre 2023.** Les renseignements et modalités d'inscriptions seront donnés dans les prochains mois.

PAYSAGE SARRASIN

Lever de soleil : photo Marie-Agnès MAILLARD



CSL SECTION RANDONNEES



Journée patrimoine à Trélon : visite du château, repas dans une brasserie et randonnée de 8km en forêt.

Le vendredi 24 mars, le club s'est réuni au grand hôtel de Valenciennes pour son repas annuel.

Contact : le Président, Alain COPLO : 06 07 60 15 61



LE FC FAMARS

A l'initiative du FC Famars et de son président Christian Ribartz, une fresque des jeux olympiques habille désormais le local à l'entrée de la rue de Bermerain. Une réalisation du graffeur Thomas VALENTIN, qui s'inscrit dans le programme éducatif du club et l'engagement pour la promotion des jeux olympiques. Une belle manière d'accueillir sportifs et visiteurs !

Le club organise pendant les vacances d'avril un stage football et citoyenneté pour 27 jeunes inscrits. Au programme, pratique du football et animations éducatives par des professionnels. Repas inclus, au restaurant scolaire, en partenariat avec la mairie.



Matches de la fin avril :

Le dimanche 23 avril

Séniors A : St Aubert-Famars / Seniors B : Famars-Bachant

Le 30 avril

Loisirs à 10h : Quiévrechain-Famars

BULLETIN D'INSCRIPTION AU 7^{ème} TRAIL DES SARRASINS

Réservé aux habitants de FAMARS

NOM : SEXE : H / F

PRENOM : ANNEE DE NAISSANCE :

LICENCE :

CATEGORIE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL :@.....

TEL : CLUB :

- Initiation marche nordique 18 h 00 gratuit
- Animation Eveil Athlé 18 h 30 *
- Marche nordique & sportive ~12km 19 h 00 *
- Marche randonnée ~7km 19 h 05 sans certificat médical
- Prêt de bâtons** (dans la limite des stocks disponibles)
- Trail court ~7km 20 h 00 *
- Trail long ~13km 20 h 30 *

Conditions d'annulation sur le site valathle.fr.

* Epreuves chronométrées

** Les bâtons seront remis contre une pièce d'identité avant le départ

L' Eveil Athlé est réservée aux enfants nés de 2014 à 2016

Les trails 7 et 13 km sont réservés aux coureurs nés avant 2007

DOSSARD
Réservé organisation

* Certificat médical ou licence obligatoire Epreuves chronométrées:

- Copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :
- FCD -FFSA -FFH-FSPN-ASPTT-FSCF-FSGT-UFOLEP sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.
- Ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition ou de la marche nordique en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire lien relatif à son état de santé dont le contenu est précisé <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>
- Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : dpo@athle.fr). Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la sauvegarde individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La sécurité doit être l'affaire de tous, notamment des concurrents

SIGNATURE OBLIGATOIRE

du participant ou du représentant légal pour les mineurs

CACHET MAIRIE

Autres événements organisés par l'usva :

Le **meeting du souvenir** (stade Pierre Carous) 23 juin

La **Contrebandière** (course des terrils Raismes) 24 septembre

Boucles **Nocturnes de Vauban** (complexe Vauban) 09 décembre

TRAIL DES SARRASINS

VENDREDI 9 JUIN 2023

VILLE DE
FAMARS



À PARTIR DE 18H00 À

FAMARS



PROGRAMME :

18H00 : INITIATION MARCHE NORDIQUE

18H30 : ANIMATION ÉVEIL

19H00 : MARCHE NORDIQUE ET SPORTIVE (12 KM*)

19H05 : MARCHE NORDIQUE SANTÉ RANDONNÉE (7 KM)

20H00 : TRAIL COURT (7 KM*)

20H30 : TRAIL LONG (13 KM*)

*COURSES CHRONOMÉTRÉES



Trail des sarrasins



Valathle

⚠ PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

⚠ GRATUIT POUR LES SARRASINS (EN MAIRIE)

RENSEIGNEMENTS : [HTTPS://WWW.VALATHLE.FR/](https://www.valathle.fr/)

EMAIL : TRAIL-DES-SARRASINS@VALATHLE.FR

